

Atelier des chantiers : quel partenaire ?

APPEL D'OFFRES Après les déboires avec le groupement d'entreprises chargé d'aménager le port, la ville change de stratégie pour réhabiliter l'ex-atelier mécanique

Les premiers bateaux auraient dû être amarrés depuis le début de l'année, comme le prévoyait la Délégation de service public (DSP) passée entre la municipalité et le groupement d'entreprises (Cari, Altarea-Cogedim et Sodeports) chargé de construire et d'exploiter le port et les surfaces commerciales. Mais voilà, depuis 2007, rien ne se passe. La municipalité a, sans succès, accordé des reports successifs aux délégataires. Elle a fait jouer le jeu des clauses suspensives (il y en avait cinq), et a levé la dernière en prenant à sa charge la dépollution du site. Dès lors, le contrat devait entrer en vigueur. Nouvel échec. Face à l'impasse, la municipalité se dirige donc vers la résiliation de la DPP⁽¹⁾. Et change son fusil d'épaule.

Procéder par étapes

Etant dans l'incapacité financière d'avancer seule sur le projet du port, la ville se donne le temps de la réflexion afin de trouver la meilleure formule. En revanche, elle veut foncer sur des opérations à même de générer des recettes. Comment ? En jouant la carte de la valorisation de son patrimoine, par le biais de la construction d'un espace

Quelle reconversion ?

En l'état de la réflexion, la réhabilitation de l'atelier mécanique s'accompagnerait de sa reconversion en un espace « ludo-commercial ». La structure métallique du bâtiment serait préservée, et même fidèlement réhabilitée. Si tout reste ouvert quant à l'animation future du lieu, la ville veut, prioritairement, y aménager des salles de cinéma. Des commerces et services trouveraient aussi leur place sur le site. L'idée serait d'ailleurs d'installer quelques grandes enseignes. Enfin, parallèlement à la partie commerciale, des espaces d'exposition pourraient être proposés aux associations pour « faire vivre le lieu », tandis qu'un espace dédié aux professionnels (historiens, scientifiques...) serait réservé à la recherche et à l'archivage.



S'inspirant de l'exemple des docks de Marseille, la municipalité souhaite que l'atelier mécanique devienne « un lieu de vie » où l'on vient se promener et passer un moment.

(Photo David Latour)

muséal et du réaménagement du bâtiment CPM (lire ci-dessus à droite). Surtout, la municipalité opte pour une nouvelle procédure : exit la DSP, bonjour le partenariat public-privé, le « PPP » dans le jargon administratif.

Mi-septembre, la ville a lancé un appel d'offres pour une « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un contrat de partenariat ». La prestation de services porte sur les aspects techniques, juridiques et financiers. Il s'agit notamment d'apprécier les coûts de réalisation des ouvrages, de leur maintenance et des loyers, ainsi que d'étudier les propositions architecturales et techniques. Autrement dit, le rôle du partenaire sera d'aider la ville à piloter la procédure et à af-

finer le cahier des charges. Sur le fond, explique la municipalité, l'intérêt du PPP est qu'il « permet de procéder par étapes et de faire en sorte que les montages ne soient pas liés ». Ainsi, le musée – d'ailleurs accompagné d'un parking sous-terrain – pourrait se faire sans bloquer le projet CPM, et vice-versa.

Quels financements ?

Restera ensuite à régler la question du financement. L'ampleur des investissements à engager (plusieurs dizaines de millions d'euros) supposera de drainer à la fois de l'argent privé et de l'argent public. Du coup, la ville devra sans doute trouver des soutiens au niveau

de l'agglomération. Pour convaincre, elle souhaite placer le débat en termes « d'intérêt général ». L'objectif est ainsi de montrer que le projet s'inscrit « dans l'intérêt économique de la rade » et qu'il est « l'un des éléments structurants de son développement économique » puisqu'il pourrait

Le patrimoine version multimédia

Si le projet de musée correspond à une demande des anciens des Chantiers, afin de créer un lieu de mémoire, la municipalité envisage d'en faire une « petite Cité des sciences » autour d'une thématique industrielle. L'idée est bien de mettre en valeur le patrimoine local et le savoir-faire des anciens, mais en ayant recours à une scénographie moderne, et donc aux technologies de l'information et de la communication. Equipés de lunettes 3D, les visiteurs pourraient faire un voyage dans le

temps, par exemple assister au lancement d'un navire et être plongés dans l'ambiance. Dans la foulée, les visiteurs pourraient passer du virtuel à la réalité. Car « l'espace de mémoire », c'est bien l'ensemble du site : la porte des chantiers, les quais, le parc de la Navale et l'atelier mécanique. Tous ces éléments pourraient être reliés par un « sentier de la mémoire » à parcourir avec des audio-guides. Enfin, l'espace muséal inclurait un parc de stationnement d'au moins huit cents places en sous-sol.

générer près de trois cents emplois.

Le 26 octobre prochain, la municipalité procédera à l'examen des réponses à son appel d'offres. Ensuite, un ensemble de délibérations devrait être présenté au conseil municipal de La Seyne avant la fin de l'année afin d'informer les Seynois sur

la réflexion engagée, et montrer la cohérence du projet en termes d'aménagement et de stratégie financière.

MICHAEL GUILLON

1. La résiliation de la DSP peut entraîner un risque de contentieux avec le délégataire. Mais, en pareil cas, la mairie pourrait invoquer la faute du délégataire qui n'a pas rempli ses obligations.

Avec le Testament Obsèques choisissez la tranquillité

Pompes Funèbres ROBLLOT

Grimaud : 04 94 79 99 04
Saint Raphaël : 04 94 53 45 45
Six Fours : 04 94 34 48 64
Toulon : 04 94 09 20 27
Hyères : 04 94 65 18 36
Brignoles : 04 94 69 06 92
Saint Maximin : 04 94 78 04 57
Le Luc En Provence : 04 94 73 03 43
Bormes les mimosas : 04 94 98 74 82

UNE IDÉE SOCIALE :

LE PRÊT PERSONNEL

À PARTIR DE 1000€

À **2,50%***

* Prêts personnels à partir de 2,50% TAEG fixe

Exemple : 1 000€ sur 12 mois remboursables en 12 mensualités de 84,45€ (hors assurance facultative). Coût total de crédit : 1013,40€. Frais de dossier offerts.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



04.94.18.96.19 / www.cmt-banque.fr

Le Crédit Municipal de Toulon, plus que jamais à vos côtés



Crédit Municipal de Toulon

UNE IDÉE SOCIALE DE LA BANQUE